



## Municipalité du Village de Roxton Falls

Le 4 décembre 2025

N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité du Village de Roxton Falls

### AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Chers élus,

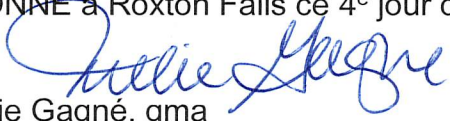
AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché, Roxton Falls, le mardi 9 décembre 2025 à 18h30.

### LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'année 2026.
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2026-2027-2028.
3. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour 2026-2027-2028.
4. Levée de l'assemblée.

DONNÉ à Roxton Falls ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.


  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Par moyen technologique

Je déclare avoir signifié l'AVIS DE CONVOCATION relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue lundi 9 décembre 2025 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, par courriel en date du 4 décembre 2025 à 10h27.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.

  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

Tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Pierre Larivière  
Les conseillers : M. Hugo Guertin  
M. Jonathan Bédard  
Mme Marie-Eve Massé  
Mme Lynda Cusson  
M. Marc-André Dubreuil  
M. Michaël Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente :

Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

293-12-2025

#### Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance extraordinaire et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et tel que présenté.

Adoptée

294-12-2025

#### Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions lors de cette session portent exclusivement sur le budget;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale fait lecture et explique le budget 2026;

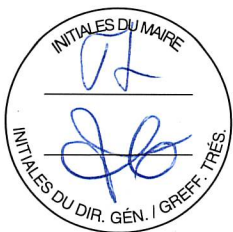
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2026 totalisant 1 957 500 \$ en revenus et charges soient adoptées comme suit :

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2026

##### REVENUS

Le budget des revenus est réparti comme suit:

Taxes :		
- Taxe Foncière de base :	1 082 757 \$	1 459 964 \$
- Taxes pour Sûreté du Québec :	105 052 \$	



## Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution  
ou annotation

- Taxe d'égout :	120 950 \$	
- Taxe collecte des matières résiduelles + ICI :	147 545 \$	
- Revenus PRVIS (vidange installation septique):	3 660 \$	
<b>Taxes spéciales :</b>		
-Taxe spéciale règl. #06-2004(Hôtel de ville)	17 441 \$	79 094 \$
-Taxe spéciale règl. #07-2004(Caserne)	6 490 \$	
-Taxe spéciale règl. #03-2014 (DVP Dom.)	17 644 \$	
-Taxe spéciale règl. #03-2017(Rue de la Rivière)	19 672 \$	
-Taxe spéciale règl. #03-2021 (Piste multi. Rue du Marché)	17 847 \$	
<b>Crédits de taxes (programme de revitalisation)</b>		- 57 671 \$
<b>Tenant lieu de taxes</b>		
- École primaire :	31 000 \$	174 016 \$
- Bureau de poste :	1 000 \$	
- Redistribution redevances matières rés. :	6 500 \$	
- Péréquation :	17 482 \$	
- Partage croissance point TVQ:	118 034 \$	
<b>Autres revenus de source locale (Services de premiers répondants)</b>		40 735 \$
- Participation Canton/Béthanie :	31 735 \$	
- Autres revenus PR :	9 000 \$	
<b>Autres services rendus</b>		
- Revenus de location (loyers) :	65 160 \$	100 160 \$
- Revenus administration incendie :	35 000 \$	
<b>Autres revenus (Droits de mutations immobilières, permis, intérêts, raccordement au réseau d'égout, contraventions, aide financière formation PR, etc.)</b>		107 642 \$
<b>Transfert</b>		
Programme d'aide financière à la voirie locale-RIRL-Rue de la Rivière (53 500 \$) et TECQ (159 000 \$)		53 560 \$
<b>GRAND TOTAL DES REVENUS</b>		<b>1 957 500 \$</b>

### BUDGET DES DÉPENSES :

Le budget des dépenses est réparti comme suit :

Administration générale		499 599 \$
Sécurité publique		325 321 \$
Transport routier		361 870 \$
Hygiène du milieu		307 240 \$
Santé et bien être		21 000 \$
Aménagement et mise en valeur du territoire		46 215 \$
Loisirs et culture		142 480 \$
Frais de financement et remboursement de la dette:		160 895 \$
<b>Affectations:</b>		
- Réserve pour vidange des bassins :	4 000 \$	35 380 \$
- Remboursement fonds de roulement :	31 380 \$	
<b>Immobilisations:</b>		57 500 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>1 957 500 \$</b>

La Municipalité doit donc pourvoir à des dépenses totalisant 1 957 500 \$.

Les surplus budgétaires à chacun des postes du budget pourront être utilisés à d'autres fins que prévues, soit à un autre poste budgétaire ou en capitalisation sur des travaux municipaux.

Adoptée



## Municipalité du Village de Roxton Falls

295-12-2025

N° de résolution  
ou annotation

### Adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2026-2027-2028

Il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Michaël Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal des immobilisations pour 2026-2027 et 2028 comme suit :

Municipalité du Village de Roxton Falls				
Programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028				
Poste	CÔUTS			
	2026	2027	2028	Total
Transport routier <sup>1</sup>	57 000 \$			57 000 \$
Transport routier <sup>2</sup>		150 000 \$		150 000 \$
Hygiène du milieu <sup>3</sup>		250 000 \$		250 000 \$
Hygiène du milieu <sup>4</sup>			250 000 \$	250 000 \$
Hygiène du milieu <sup>5</sup>				0 \$
Travaux voirie <sup>6</sup>				0 \$
<b>Total</b>	<b>57 000 \$</b>	<b>400 000 \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>707 000 \$</b>

FINANCEMENT						
Activité financière	Emprunt	Carrières sablières	F.D.R.	Surplus / Exc. Affecté	Subv. TECQ	Sous-total par projet
<b>2026</b>						
1 Travaux du seuil à déterminer				57 000 \$		57 000 \$
						<b>Total 2026</b>
						57 000 \$
<b>2027</b>						
2 Travaux du seuil à déterminer				150 000 \$		150 000 \$
3 Programmation TECQ (selon nouveau plan intervention)				250 000 \$		250 000 \$
						<b>Total 2027</b>
						400 000 \$
<b>2028</b>						
4 Programmation TECQ (selon nouveau plan intervention)				250 000 \$		250 000 \$
						<b>Total 2028</b>
						250 000 \$
						<b>Total 2027-2028</b>
						500 000 \$
						<b>Total 2026-2027-2028</b>
						707 000 \$

Ventilation par année	
2025	57 000 \$
2026	57 000 \$
2027	150 000 \$
2028	250 000 \$
<b>Total</b>	<b>707 000 \$</b>

*Pour information sur la TECQ-2024-2028:*  
Travaux à réaliser avec subvention: 796 642 \$  
Seuil minimal d'investissement à financer: 201 460 \$  
998 102 \$

Notes:  
Les données habituelles en cette matière ne ressortent dans le Code municipal du Québec et la Loi sur les entités et villes.  
Le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. Communément appelé le programme triennal d'immobilisations (PTI), celui-ci doit être divisé en phases annuelles et détailler, pour la période qui lui est consacrée, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.  
Le PTI doit s'intégrer au processus des prévisions budgétaires de la municipalité et constitue un outil de planification indépendante à une saine administration. Comme le PTI constitue la clé du plan de développement local, il devrait être compatible également avec le plan d'urbanisme qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

Adoptée

### Période de questions portant exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour 2026-2027-2028

Aucune présence enregistrée à la réunion.

296-12-2025

### Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Marie-Eve Massé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h43.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

Pierre Larivière  
Maire

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière trésorière

**\*Je, Pierre Larivière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**